

NOTE D'INFORMATION

Pass Sport 2025/2026

Le Pass Sport est reconduit pour la saison 2025–2026 avec un montant porté à 70 € (contre 50 € l'an dernier).

Ce dispositif national, mis en place par le gouvernement, permet aux jeunes et aux étudiants éligibles de bénéficier d'une aide directe pour financer leur inscription dans un club sportif affilié à la FFAAA.

Il s'agit d'une opportunité pour faire découvrir ou redécouvrir nos disciplines : Aïkido, Aïkibudo, Kinomichi, Wanomichi et Takemusu Aïki.

Qui peut bénéficier du Pass'Sport ?

Le dispositif concerne :

- Les jeunes de 14 à 17 ans révolus bénéficiaires de l'Allocation de rentrée scolaire (ARS).
- Les jeunes en situation de handicap, jusqu'à 30 ans :
 - ❖ de 6 à 20 ans (AEEH),
 - ❖ de 16 à 30 ans (AAH).
- Les étudiants boursiers de moins de 28 ans (boursiers CROUS ou bénéficiaires d'une bourse régionale pour une formation sanitaire ou sociale).

Devenir structure partenaire

Le Pass Sport est une aide individuelle.

- Le jeune ou l'étudiant présente son code personnel (reçu par mail ou SMS fin août).
- Le club déduit immédiatement 70 € du montant de la cotisation ou de la licence.
- Le remboursement est ensuite effectué par l'État via la plateforme Le Compte Asso.

11, rue Jules Vallès 75011 Paris
Tél. 01 43 48 22 22 - Fax. 01 43 48 87 91
WWW.AIKIDO.COM.FR
FFAAA@AIKIDO.COM.FR

Procédure de remboursement

La procédure est à effectuer sur *Le Compte Asso*.

1. Accès au dispositif

- Créez ou connectez-vous à votre espace *Le Compte Asso*.

2. Paramétrage

- Dans l'onglet « Gérer les inscriptions Pass'Sport », complétez vos informations administratives.
- Téléversez vos pièces justificatives : attestation d'affiliation (à demander à la fédération, sous réserve d'être à jour dans la cotisation fédérale), RIB, etc.

3. Saisie des codes

- Entre le 1er septembre et le 31 décembre 2025, saisissez les codes Pass'Sport présentés par vos adhérents.
- L'aide de 70 € est alors automatiquement déduite et le remboursement est enclenché.

4. Suivi des remboursements

- Vérifiez l'état de vos inscriptions dans le tableau du Compte Asso (« État » et « Dernière modification »).
- Les remboursements sont généralement traités sous un mois après vérification.

Supports de communication

Afin de faciliter la promotion du dispositif auprès de vos adhérents, des **supports de communication visuelle** (affiches, visuels pour réseaux sociaux, bannières) sont mis à disposition par le Ministère des Sports. Ces outils vous permettent d'informer facilement les familles et de valoriser votre participation au Pass Sport.

Plus d'informations

Toutes les informations sont à retrouver sur le site dédié : www.pass.sports.gouv.fr

